

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/05/2018

Dossier complet le :

02/05/2018

N° d'enregistrement :

F033-18 P0-186

1. Intitulé du projet

PROJET DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE - SITE DE LA PERUSSIERE
modification des dates de travaux de la demande F09317P0403 en date du 21 décembre 2017

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Siard

Prénom Nicolas

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Monsieur le Président

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Perello Didier

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 6 5 3 0 0 0

Forme juridique Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Milieux aquatiques, littoraux et maritimes - Catégorie n°10	-installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; linéaire du projet : 1300 mètres -installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ;

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente demande d'examen au cas par cas est une modification de la demande F09317P0403 en date du 21 décembre 2017. Seules sont modifiées les dates d'intervention pressenties. Le terme de « criblage préalable » au 4.3.1 §3, du présent cerfa a également été remplacé par « tri sommaire ».

Hormis ces deux modifications, l'ensemble du projet reste inchangé.

Création d'encoches d'érosion dans les berges du Calavon-Coulon afin de favoriser la recharge du lit en matériaux. Ces travaux de terrassement seront réalisés selon le principe du déblai/remblai (décaissement des matériaux en pied de berge et régalage de ces mêmes matériaux sur la berge opposée). afin de créer des encoches d'érosion successives (rive gauche/rive droite/rive gauche etc.)

4.2 Objectifs du projet

Une étude menée par le Parc naturel Régional du Luberon en 2013 (Délimitation de l'espace de mobilité du Calavon-Coulon) a mis en évidence une incision généralisée du lit du Calavon-Coulon. Cette incision, en grande partie liée aux extractions de matériaux dans le lit au cours du 20^{ème} siècle a aujourd'hui des conséquences directes sur le milieu et le risque inondation (enfouissement du lit provoquant une déconnexion de la végétation rivulaire, abaissement de la nappe d'accompagnement, chenalisation du lit augmentant les vitesses d'écoulement et défavorables à la dissipation de l'énergie des écoulements en cures, etc.).

Cette étude préconise donc d'intervenir pour recharger le lit en matériaux depuis les berges. Pour cela, elle préconise de redynamiser les déplacements latéraux du lit au sein de son lit en favorisant les érosions de berges. Elle préconise donc d'agir en premier lieu sur ce secteur, qui est intrinsèquement le plus dynamique et déjà bien incisé.

A terme, l'objectif est de restituer au cours d'eau sa capacité à se mouvoir sur l'axe latéral et, ainsi, favoriser le transfert de sédiments.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase du projet consistera en un défrichage et un déboisement préalables des zones de redynamisation (cf. plan joint au présent formulaire). Pour cela, les engins emploieront les chemins déjà existants.

La seconde phase consistera à décaisser ces surfaces de 2,2-2,3 m de profondeur (soit à une hauteur d'environ 30 cm au-dessus du fond du lit une fois que ce dernier sera exhausé par régallement).

Les matériaux grossiers (galets et graviers) seront ensuite régalés sur le fond du lit actuel au droit de l'encoche d'érosion, ce qui suppose un tri sommaire des matériaux décaissés, en utilisant par exemple un godet cribleur. Il est par ailleurs recommandé de surélever légèrement les dépôts sur la rive opposée à l'encoche pour favoriser la déflexion des écoulements vers cette encoche.

Durant la phase de défrichage comme de terrassement, les engins emploieront les chemins existants. Aucune traversée du lit ne se fera si ce dernier est en eau. Au quel cas, des dispositifs de franchissement (buses) seront mis en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet ne comprend pas à proprement parler de "phase d'exploitation".

Une fois les travaux réalisés, les crues successives permettront à la zone d'évoluer et de se redynamiser. Un suivi en partenariat avec le PNR du Luberon sera néanmoins réalisé afin de permettre, en cas d'absence de crues morphogènes, de garantir un état suffisamment ouvert du milieu. Pour cela, un entretien de la végétation pourra être mené afin de conserver en permanence une végétation jeune les premières années.

A terme, il n'est pas prévu d'intervention complémentaire ni même d'entretien de la végétation. L'objectif est de laisser le milieu évoluer au gré des crues successives.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Ce projet sera soumis à Autorisation au titre de la loi sur l'eau. Il est concerné par les rubriques :

- Rubrique 3120 : "Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3140, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m",

- Rubrique 3150 : "Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères de brochet : Destruction de plus de 200 m² de frayères",**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total concerné (mètres linéaires)	1300
Surface totales des zones à défricher et à excaver (m ²)	18 000
Volumes remobilisés (décaissés et régalés) (m ³)	40 500

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Ce projet se trouve à cheval sur 3 communes, au lieu dit La Pérussière :
 Roussillon et Goult en rive droite
 Bonnieux en rive gauche

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 17' 58" 81 Lat. 43° 51' 39" 95

Point d'arrivée :

Long. 05° 17' 21" 26 Lat. 43° 51' 37" 72

Communes traversées :

Roussillon, Goult, Bonnieux

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 d'Apt à la confluence du Calavon avec la Durance
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel Régional du Luberon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	84PNRL270 Le Calavon-Coulon - 6 - Pont Julien jusqu'au canal de Carpentras bordures de cours d'eau

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Prescrit depuis 2002 et actuellement en cours d'élaboration sur les trois communes (Bonnieux, Goult, Roussillon)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9301587 - Le Calavon et l'Encrème le projet se trouve dans le périmètre du site N2000
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ocres du Pays d'Apt (Roussillon) - à 3 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement/déboisement mécanique de la forêt alluviale bordant le cours d'eau, Excavation des matériaux de la berge et régalaage dans le lit et sur la berge opposée,
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habitats : - Peupleraie noire sèche - 92A0-3 - Peupleraie blanche - 92A0-6 - Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens - 3250-1 Habitats Flore : Ranunculus trichophyllus subsp trychophyllus, Rorippa palustris, Phleum arenarium Faune : Castor d'Europe, Odonate (Oxygastra curtisii)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme tous travaux en cours d'eau, ce projet est soumis aux écoulement du Calavon. C'est pourquoi, les engins seront stockés à l'écart de la rivière, hors d'atteinte des eaux en cas de crue, tout comme la plateforme de chantier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements engendrés lors de l'amenée et le retrait des engins mécaniques sur site, en journée. Déplacements des engins sur site (sur les berges et dans la forêt qui borde le cours d'eau), en journée également.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le déplacement des engins sur site peut être une source de bruit, à modérer toutefois, au regard des distances relativement grandes des habitations les plus proches.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le but du projet est d'initier un déplacement du lit du cours d'eau au sein de son espace de mobilité (espace non cadastré). Par des phénomènes d'érosion/dépôts successifs, la forme et le tracé du lit seront amenés à évoluer dans le temps et dans l'espace.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

4.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter l'impact sur le milieu, le maître d'ouvrage veillera à imposer les prescriptions suivantes :

Les travaux seront réalisés entre fin juillet et l'hiver, période où la nidification est terminée et où le cours d'eau est en assec. Par ailleurs, toute traversée du lit en eau par les engins mécanique sera interdite. Pour cette raison, il sera privilégié d'intervenir en période d'étiage, voire d'assec. En cas d'écoulements dans le cours d'eau, des systèmes de franchissement seront mis en place (buses).

Les aires de stockage et de chantier seront délimitées au préalable à l'écart du cours d'eau et hors d'atteinte des eaux, même en cas de crue. L'entrepreneur utilisera en priorité les voies et chemins d'accès existants.

Les rémanents végétaux issus du défrichement seront broyés sur site. En cas de stockage de bois, celui-ci sera effectué en recul du cours d'eau afin d'éviter toute remobilisation. Les éventuels foyers d'espèces invasives seront laissés intacts afin d'éviter toute dissémination.

Concernant la faune, des procédures d'effarouchement seront mises en place avant le démarrage des travaux. De la même manière, la procédure habituelle de préservation des chiroptère sera mise en place lors des abattages.

En cas de présence d'eau dans le cours d'eau, des pêches électriques de sauvegarde seront menées avant démarrage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les plans suivants sont annexés au présent formulaire : 2 - Plan de situation au 1/25000 3 - Photographies datées de la zone d'implantation, 4 - Plan du projet 5 - Plan des abords 6 - plan de situation détaillé par rapport au site N2000 Le dossier d'annexes comprend également les schémas de principe d'intervention

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

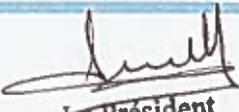


Fait à Apt

le, 23 avril 20108

Signature

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIERE
DU CALAVON-COULON
Maison du PNRL
60, place Jean Jaurès
84400 APT


Le Président
D. PERELLO

